



Monsieur le Premier ministre
Hôtel de Matignon
57, rue de Varenne
75007 PARIS

Paris, le 12 septembre 2025

Objet : Appel commun de la filière de l'Isolation intérieure du bâtiment pour maintenir les aides en 2026

Monsieur le Premier Ministre,

L'ensemble de la filière de l'isolation intérieure du bâtiment exprime sa plus vive opposition vis-à-vis du décret et de l'arrêté, publiés le 9 septembre 2025, relatifs à la modification de la prime de transition énergétique.

Ces textes prévoient la suppression, dès janvier 2026, de l'aide aux ménages relative au geste d'isolation des murs, en totale contradiction avec les objectifs fixés par la Stratégie Nationale Bas-Carbone (SNBC). Cette suppression arbitraire démontre une nouvelle fois l'absence de réelle stratégie d'accompagnement adapté aux particuliers pour la rénovation énergétique de leur logement.

Cette mesure ne répond ni aux ambitions de décarbonation de la France, ni à la nécessité de promouvoir un véritable parcours de rénovation énergétique des logements cohérent et efficace.

L'isolation des murs constitue en effet l'un des gestes les plus performants. Selon l'ADEME, elle permet de réduire jusqu'à 25% les déperditions thermiques d'un bâtiment. Ce geste, techniquement maîtrisé par une main-d'œuvre qualifiée et importante au sein de notre filière, doit rester une étape incontournable dans une démarche de rénovation de son logement.

Son exclusion brutale du dispositif MaPrimeRénov' va à rebours de toute logique d'efficacité énergétique et entraînera des conséquences sociales, économiques et environnementales majeures :

- Sur le plan social, l'isolation des murs constitue une opération financièrement accessible pour de nombreux ménages. Les données de l'Anah montrent qu'au premier semestre 2025, plus de 10% des dossiers MPR incluaient un tel projet.

- Sur le plan économique, ce choix entraînerait une désorganisation profonde du marché, avec des pertes d'activité massives pour les entreprises et les artisans du bâtiment.
- Sur le plan environnemental, il remettrait en cause la capacité de la France à atteindre ses objectifs climatiques, en fermant la porte à un levier décisif de réduction des consommations énergétiques.

Par ailleurs, il convient de rappeler que ce geste de rénovation constitue également une porte d'entrée vers le parcours accompagné MPR de rénovation des logements et un parcours de rénovation globale par gestes que la filière appelle de ses vœux. Supprimer un geste clé, accessible et efficace, freinerait donc considérablement la capacité des ménages à s'engager dans des travaux encore plus ambitieux.

Aussi, nous vous demandons solennellement la révision rapide de ces textes réglementaires et appelons à inscrire la politique de rénovation énergétique dans un cadre durable, lisible et stable, garant de la confiance des ménages et de la mobilisation des professionnels.

Nous restons pleinement mobilisés pour contribuer à une trajectoire crédible et efficace de rénovation énergétique au service des objectifs nationaux et des ménages.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Premier Ministre, en l'assurance de notre très haute considération.

Yann DANION - Président des Métiers du Plâtre et de l'Isolation de la CAPEB

Yannick HERVE - Président de l'UMPI-FFB

Philippe GRUAT - Président de l'AIMCC

Marie ARNOTT – Présidente de la FDMC

Elisabeth BARDET – Présidente du FILMM

Christine MUSCAT - Présidente du SNIP